

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 19286

présenté par

M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la cinquième phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« les minima de pension seront revalorisés »

les mots :

« le minimum contributif sera revalorisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le dispositif mentionné dans cette annexe.